

UNIVERSITÉ LAVAL
École de langues

FLE-2114 Langue orale et écrite (intermédiaire)

3 crédits AH

1. Description du cours

*Ce cours s'adresse aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français.

Renforcement des habiletés d'expression et de production à l'aide d'activités variées. Enrichissement du vocabulaire et de la compétence grammaticale. Activités et tâches en petits groupes. Rétroactions guidées.

2. Objectifs

Exprimer la volonté, l'obligation, la simultanéité au présent, une hypothèse réelle, la durée, des habitudes au présent et au passé, un souhait, le but et la cause; accepter, refuser; conseiller, demander la permission, accepter et refuser, comparer des personnes, raconter des événements chronologiques au passé, un événement futur; quantifier sommairement des objets.

3. Contenu grammatical

Présent, futur simple, futur proche, présent continu, passé récent et passé composé, impératif, infinitif présent, imparfait d'habitude et de description sommaire, subjonctif, phrases conditionnelles, semi-auxiliaires; déterminants définis, indéfinis, partitifs, possessifs et démonstratifs ; pronoms directs /indirects; pronoms relatifs simples ; adjectifs qualificatifs ; comparaison, expressions de temps, de quantité, de cause (parce que), de but (pour) ; phrases affirmatives, interrogatives et exclamatives.

4. Évaluation des apprentissages

Évaluation sommative

Pondération :

Examen intra 40 % (20 % compréhension et production orales, 20 % compréhension et production écrites)

Examen final 50 % (30 % compréhension et production orales, 20 % compréhension et production écrites)

Travaux 10%

Évaluation formative

Plusieurs exercices proposés en classe avec rétroaction immédiate ou en différé.

Au cours de la session, l'enseignant évaluera l'atteinte des objectifs par l'étudiant en tenant compte des habiletés d'expression orale et écrite ainsi que de celles de

compréhension orale et écrite. Lors de la présentation du plan de cours, l'enseignant précisera le calendrier des évaluations et la répartition des points.

Ce cours se donne en formule présentielle. La présence aux cours est nécessaire et optimise les chances de réussite.

Plagiat

En conformité avec les articles 28 et 29 du *Règlement disciplinaire* de l'Université Laval, l'École de langues ne tolère aucune forme de copie ou d'emprunt d'une œuvre ou d'autrui. L'utilisation totale ou partielle d'un texte en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence sera immédiatement signalée aux autorités concernées et l'étudiant aura la note 0%.

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au 418 656-2880, le plus tôt possible. Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/. Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:

<https://www.aide.ulaval.ca/wp-content/uploads/2015/09/procedure-accomodations-scolaires-aux-examens.pdf>